

Comment bien remplir son dossier de demande d'inscription en formation continue et alternance ?

Année universitaire 2021-2022

Attention : La présente procédure est réservée à la formation continue et à l'alternance.

Le dossier de demande d'inscription en formation continue et en alternance (contrat d'[apprentissage](#) ou contrat de professionnalisation) est à destination de tout.e candidat.e souhaitant suivre un diplôme national ou un diplôme universitaire et bénéficiant d'une prise en charge de la formation et/ou de sa rémunération par :

- Son employeur
- Un organisme financeur (OPCO, Conseil Régional...)
- Pôle Emploi

Votre profil

Vous êtes donc

- Étudiant.e
- Salarié.e en activité
- Salarié.e dans une procédure de licenciement ou de reclassement
- Demandeur.euse d'emploi
- Fonctionnaire pouvant bénéficier d'un congé de formation
- Autres activités professionnelles

N'hésitez pas à poser toutes vos questions à nos conseillères : [contacts](#)

Comment bien remplir son dossier

■ Le numéro BEA/INE

1) Qu'est-ce que Le numéro BEA/INE ?

Le numéro BEA fait référence au logiciel base-élèves académique. Il est délivré lors de l'entrée dans l'enseignement secondaire en France. Ce numéro est composé de **11 caractères**.

Le **numéro d'identification national des étudiants** (INE) prend la place du numéro BEA lorsqu'on s'inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

C'est un identifiant unique à conserver précieusement.

Il a été attribué à **partir de 1995** dans les lycées et les universités.

2) Où trouver son numéro ?

Le numéro BEA ou INE est généralement indiqué sur l'ensemble de vos **bulletins scolaires**, vos **certificats de scolarité**, **relevés de notes du Baccalauréat**.

3) Je n'ai pas de numéro BEA/INE

Si vous ne possédez pas de numéro BEA/INE, un numéro vous sera attribué lors de votre inscription à l'université.

▪ **Vous avez identifié une ou des formations dispensées à l'université Paris Nanterre :**

Afin d'indiquer **l'intitulé exact de la formation**, vous devez consulter le site de l'université <http://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation-/> (rubrique Formation, puis Offre de formation) pour préciser l'intitulé exact de la formation (la mention et, au sein de cette mention, le cas échéant, le parcours-type) et le niveau souhaité.

Exemple : licence deuxième année mention « Histoire », parcours « Histoire-histoire de l'art ».

▪ **Vous demandez une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)**

En application des articles D.613-38 à D.613-48 du code de l'éducation, peuvent donner lieu à validation, les acquis obtenus dans les situations suivantes :

1° Toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction.

2° L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage (décret n°2013-756 du 19 août 2013).

3° Les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Dans le cas d'une demande de VAPP, un dossier vous sera transmis par le SFCA en complément de votre dossier de demande d'inscription.

L'examen de ces acquis, éventuellement assorti d'un entretien, permet à la commission pédagogique d'apprécier votre profil et de statuer sur votre admission dans la formation désirée.
[validation des acquis](#)

▪ **Statut du candidat au cours de l'année universitaire 2021/2022 (page 1 du dossier de demande d'inscription)**

Cette rubrique permet de déterminer si vous relevez bien du statut juridique de la formation professionnelle et le type de financement que vous souhaitez mobiliser.

L'acte de candidature et la demande de financement peuvent être effectués en même temps. Aussi, si vous en avez la possibilité, joignez votre dossier de demande de financement à votre dossier de candidature afin que nous puissions traiter votre demande.

Vous ne devez donc pas attendre l'avis de la commission pédagogique pour effectuer vos démarches de demande de financement.

Pour les demandeurs d'emploi, il est nécessaire d'obtenir une validation de votre projet de formation par votre conseiller Pôle Emploi.

- Les acquis (page 2 du dossier de demande d'inscription)

Vous devez faire figurer dans cette rubrique vos acquis académiques (diplômes) et vos acquis professionnels (expérience) : ces deux types d'acquis sont pris en compte lors de l'examen des dossiers.

L'examen de ces acquis, éventuellement assorti d'un entretien, permet à la commission pédagogique d'apprécier votre profil et de statuer sur votre admission dans la formation désirée.

Vous pouvez joindre la copie scannée de l'attestation de la dernière certification suivie dans le cadre de la formation continue.

- Langues vivantes étudiées

Afin de compléter votre niveau en langue si vous n'avez pas passé de test de langue, vous pouvez vous référer au cadre commun européen des langues pour évaluer votre niveau.
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

- Pièces à téléverser dans l'application dédiée au transfert de fichiers

La copie de votre dernière carte d'étudiant ou certificat de scolarité :

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, remplacez-le par une feuille indiquant votre établissement d'origine et votre n° INE

La copie de votre dernier relevé de notes à partir du baccalauréat :

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, indiquez sur papier libre les raisons pour lesquelles vous ne pouvez fournir les relevés de notes.

En fonction de la formation choisie, **des documents complémentaires pourront vous être demandés** afin que la commission pédagogique puisse se prononcer sur votre demande d'inscription. Ces documents peuvent être :

- des relevés de notes
- des contrats de travail, certificats de travail ou fiches de paie
- un mémoire sur un sujet donné, etc.

Le SFCA vous indiquera, le cas échéant, les pièces à fournir.

Informations générales sur la communication avec vous

Tout échange avec la personne chargée du traitement de votre dossier se fait EXCLUSIVEMENT via le courrier électronique.

La réponse à votre demande d'admission vous sera communiquée exclusivement par mail. Nous vous conseillons de consulter régulièrement votre boîte mail (courrier électronique) pour connaître l'état d'avancement du traitement de votre demande.

Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

Recommandations

Les dossiers de candidature (et leurs pièces jointes dans la limite de 2 Go) sont à **envoyer exclusivement** via [l'application dédiée au transfert de fichiers](#).

Nos boîtes mail étant saturées, nous ne pouvons pas recevoir vos dossiers de candidatures par mail. **Aucune autre forme de candidature ne sera acceptée et aucun mail adressé en direct avec un dossier de candidature en pièce jointe ne sera traité.**

Tous les candidats recevront par mail un récapitulatif de leur candidature déposée dans l'application dédiée. Attention de bien vérifier que les messages n'arrivent pas dans les spams.

Le dossier de demande d'inscription est un document PDF interactif, il ne doit donc pas être rempli de façon manuscrite. Merci de l'enregistrer, de le remplir en ligne, de le signer puis de l'envoyer avec l'ensemble des justificatifs [via l'application dédiée au transfert de fichiers](#).